



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 10 juin 2019 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
285, chemin de Lac-Tremblant-Nord 2019-DM-042	Régulariser une situation existante sur un terrain, soit : <ul style="list-style-type: none"> l'implantation de 2 habitations isolées alors qu'une seule est autorisée par terrain; la pente d'une allée d'accès dont le pourcentage sur les 5 premiers mètres calculés à partir de l'assiette du chemin est de 5 % plutôt que de 3 %; un pourcentage d'espace naturel de 7 % plutôt que de 60 %.
2151, chemin du Village 2019-DM-074	Autoriser la construction d'un hôtel qui déroge à la réglementation par : <ul style="list-style-type: none"> l'absence d'écran végétal pour camoufler 3 conteneurs semi-enfouis situés en cour latérale; l'absence d'une aire de chargement et de déchargement; l'absence d'une plantation pour camoufler le muret de stationnement de plus de 1,5 m de haut et visible du chemin du Village; le pourcentage d'espace naturel de 7,9 % plutôt que de 30 %.
525-529, rue de Saint-Jovite 2019-DM-081	Autoriser l'occupation d'un bâtiment par un bureau de services professionnels dont la superficie d'implantation au sol est de 107 m ² plutôt que de 200 m ² .
610, rue des Passe-Temps 2019-DM-086	Régulariser l'implantation : <ul style="list-style-type: none"> d'une piscine en cour avant alors que le règlement ne le permet pas; d'une remise en marge et cour avant alors que le règlement ne le permet pas et à 3,9 m plutôt qu'à 6,5 m de la ligne avant.
556-558, rue Rivest 2019-DM-089	Régulariser : <ul style="list-style-type: none"> l'implantation d'une remise à 0,91 m plutôt qu'à 1 m de la ligne latérale gauche; l'implantation d'un abri à 0,68 m plutôt qu'à 1 m de la ligne arrière; la construction d'un logement au sous-sol où 33,33 % plutôt que 50 % de la hauteur sous plafond est au-dessus du niveau moyen du sol adjacent.
Chemin Bréard Lot 4 650 984 du cadastre du Québec 2019-DM-092	Reconnaître des droits de construction sur un lot dont : <ul style="list-style-type: none"> la superficie est de 1 869,5 m² plutôt que 6 000 m²; la profondeur est de 50,17 m plutôt que de 75 m; la largeur est de 37,73 m plutôt que de 50 m.
Chemin Bréard Lot 4 650 989 du cadastre du Québec 2019-DM-093	Reconnaître des droits de construction sur un lot dont : <ul style="list-style-type: none"> la superficie est de 2 031,9 m² plutôt que 6 000 m²; la profondeur est de 51,69 m plutôt que de 75 m.
Chemin des Boisés Lot 5 009 670 du cadastre du Québec 2019-DM-094	Autoriser la construction d'un garage : <ul style="list-style-type: none"> sur un lot vacant alors que le règlement ne le permet pas; sur un lot distinct de celui sur lequel se retrouve le bâtiment principal alors que le règlement ne le permet pas.
550, chemin des Glissades 2019-DM-097	Autoriser l'implantation d'une remise en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.
240 et 246, route 117 Intersection route 117 et montée Kavanagh 2019-DM-103	Autoriser la construction d'un bâtiment commercial incluant un centre d'auto, un espace collecte pour les clients d'achats en ligne et un centre jardin avec : <ul style="list-style-type: none"> une bonbonne de gaz propane et de l'entreposage extérieur en cour avant alors que le règlement ne les permet pas; l'installation d'une clôture ajourée plutôt qu'opaque pour entourer un espace d'entreposage; des façades sans décrochement horizontal de 47,36 m, 52,49 m, 68,57 m et 102,5 m plutôt que d'un maximum de 30 m; la largeur d'une allée d'accès de 16,69 m plutôt que de 9 m; la distance entre 2 allées d'accès de 78,95 m plutôt que de 150 m; la plantation de 9 arbres plutôt que de 13 arbres dans une aire d'isolement; <p>Autoriser le projet d'affichage pour la station-service qui inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 enseignes rattachées plutôt que 2; <p>Autoriser le projet d'affichage pour le magasin qui inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> 6 enseignes rattachées plutôt que 4; 2 enseignes sur poteaux plutôt qu'une seule; 2 enseignes rattachées dont la hauteur est de 4,57 m et 2,44 m plutôt que de 2 m; 1 enseigne sur poteau dont la hauteur est de 10,28 m plutôt que de 7 m; 2 enseignes rattachées dont la superficie est de 32,34 m² et 17,39 m² plutôt que de 10 m².
Rue Siméon Lots 3 655 052 et 5 887 546 du cadastre du Québec 2019-DM-104	Autoriser, dans le cadre de la construction d'un bâtiment commercial, l'aménagement d'une allée d'accès à double sens d'une largeur de 12,39 m plutôt que de 9 m.
430-454, rue Franceschini 2019-DM-114	Autoriser l'implantation d'un projet intégré où l'espace naturel est de 42 % plutôt que de 60 %.
387, route 117 2019-DM-118	Autoriser l'installation de : <ul style="list-style-type: none"> 2 enseignes plutôt qu'une seule sur la façade donnant sur la route 117; 1 enseigne sur l'élévation latérale gauche alors que le règlement n'en permet aucune.
150, rue Léonard 2019-DM-119	Autoriser l'implantation d'un agrandissement en hauteur à 1,88 m plutôt qu'à 2 m de la ligne avant.
85, chemin Napoléon 2019-DM-120	Autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement et de construction de mini-entrepôts : <ul style="list-style-type: none"> l'aménagement d'une allée d'accès contre le bâtiment et la ligne latérale plutôt qu'à 1 m de ceux-ci; l'absence d'aire d'isolement de part et d'autre de l'allée d'accès alors qu'une aire d'isolement de 1 m est requise entre l'allée d'accès et le bâtiment et entre l'allée d'accès et la ligne latérale; l'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 6 cases sans pavage ni ligne peinte alors que le règlement les exige.

Donné à Mont-Tremblant, ce 22 mai 2019.

Marie Lanthier, greffière